

Châtenois-les-Forges

Pour une bonne gestion de la forêt communale

Les prix du bois de chauffage à Châtenois-les-Forges ont été fixés lors de la dernière séance du conseil municipal. Avec une emprise forestière importante, la commune veut protéger sa forêt tout en la mettant en valeur dans le cadre du régime forestier, conformément à un plan de gestion approuvé par le conseil municipal.

L'Est Républicain - 01 nov. 2023 à 18:17 - Temps de lecture : 2 min



D'un usage ancestral, l'affouage reste une activité à risques demandant un encadrement strict.

Lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre, les élus de la commune de Châtenois-les-Forges ont débattu de la gestion de leur forêt.

Pratiqué par bon nombre de ses administrés, l'affouage donne la possibilité aux habitants de se chauffer à des coûts bien moindres que les autres moyens de chauffage. Les tarifs de la pratique de l'affouage, le prix des lots, la sécurité et le règlement ont été exposés à l'ensemble des élus par Denis Grosjean, conseiller délégué en charge de la forêt.

En étroite collaboration avec la municipalité, l'agent patrimonial de l'Office national de forêts (ONF) propose chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser sa production.

Quinze parcelles concernées cette année

Le programme des coupes pour l'exercice 2023-2024 concerne 15 parcelles sur lesquelles sera effectué le façonnage des grumes, vendues en contrat d'approvisionnement et délivrance de bois de chauffage et le façonnage des bois de résineux.

La séance a permis aux élus de fixer les tarifs d'affouage appliqués pour le bûcheronnage, le débardage et l'assistance. Il sera de 75 € HT de l'heure pour le câblage et de 15 € HT le m³ pour l'abattage et le façonnage des grumes. Le tarif des lots est